

L'an deux mil seize, le 13 SEPTEMBRE, à 18 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

DATE DE CONVOCATION : 07 SEPTEMBRE 2016

- Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : LAFON Yves, FLOYRAC Simone, REY Laurent, GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, CAVALIÉ Stéphanie, LAMBERT Eliane, GOUAUX Gaston, SWARTVAGHER Jean Michel.

Absents excusés : COUDERC Véronique

Mme LAMBERT Eliane a été désignée secrétaire de séance.

Après ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Mme FLOYRAC Simone, 2<sup>ème</sup> adjointe, donne lecture du compte-rendu du précédent conseil du 11 juillet 2016, et nous passons à l'ordre du jour.

### **1) Demande de subvention exceptionnelle par la Gabare de Parnac :**

Avant d'aborder le contenu de ce point, la secrétaire de séance fait remarquer que plusieurs élus sont adhérents à l'association et s'enquiert des conditions dans lesquelles le vote doit intervenir. Monsieur le maire précise que seuls les conseillers non adhérents pourront s'exprimer lors du vote.

L'association présente un projet d'animation dont le coût s'élève à 2 600 €.

#### **21/2016 OBJET : – Subvention exceptionnelle pour l'association La Gabare de Parnac**

*Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle au profit de l'association La Gabare de Parnac concernant le projet culturel, dans le cadre du centenaire 1914-1918, d'une présentation théâtrale par des professionnels de l'Echappée Belle sur le rôle des femmes pendant la guerre 14-18 nommée « Il est des Lou de toutes sortes ».*

*Les élus adhérents de l'association ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote, il s'agit de GASTAL Marc, FLOYRAC Simone, GOUAUX Gaston et LAMBERT Eliane.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,*

*Décide de participer à hauteur de 200 €.*

### **2) Travaux captage.**

La totalité des devis n'est pas fournie, il manque ceux de la clôture et des nouveaux capots.

Le conseil municipal s'est déjà prononcé sur l'ensemble des travaux répartis en 2 lots :

- Lot 1 : 20 800 € HT entreprise MIANE ET VINATIER Génie civil
- Lot 2 : 48 903, 98 € HT entreprise HYDRO ELEC SERVICES Traitement

Le coût supplémentaire de 307,01 € concernant la mesure d'hauteur de puit qui n'était pas dans le cahier des charges, ne donnera pas lieu à un avenant au contrat et les travaux commenceront fin septembre 2016.

### **3) Travaux cimetière**

Monsieur LAFON Yves, 1<sup>er</sup> adjoint, précise que les travaux concernent le cimetière du bourg. Le devis qui s'élève à 3 000€ TTC comprend les travaux de mini pelle et camion, le curage des allées, la mise en place de gravier 0/6, l'évacuation des gravats, ... Les travaux commenceront très rapidement.

Le conseil municipal se prononce favorablement aux travaux du cimetière et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SJTP.

#### **4) Parking Port de l'Angle.**

Cette création est associée au projet d'ouverture d'un restaurant dans le bâtiment qui appartenait à la famille MARES.

Monsieur le maire précise que le projet consisterait à réaliser le marquage de 9 places de parking sur la partie goudronnée de la rue du Port de l'Angle et ce sans incidence aucune sur le carrefour. Le devis proposé par la Communauté de Commune de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) s'élève à 1 783.49 € TTC. Il faut bien entendu attendre l'acceptation du permis de construire du restaurant. La commune a intérêt à favoriser le projet. Le dossier est à suivre ...

#### **5) Présentation du projet FDEL**

La commune a reçu récemment une étude, avec récapitulatif des coûts financiers estimatifs, relative à un projet de sécurisation des réseaux électrique sur la zone de Tantaillou-Caunézil. Cette étude dont la commune n'a pas l'initiative consiste à réaliser une sécurisation souterraine à partir du domicile de Mme ROUSSEL jusqu'à celui de M. et Mme JALES.

Le coût restant à charge de la commune s'élèverait à 7 640 € HT ; 58 900 € HT étant financé par la FDEL elle-même. Le devis comporte notamment la pose d'un candélabre en face du domicile de Mme BOUSCAT Monique, son coût à lui seul est de 2480 € HT.

Monsieur BOMPA Philippe suggère de l'installer plutôt au niveau du carrefour et se pose même la question d'en faire l'économie.

Il faut revoir ces points en détail et demander un complément d'information à la FDEL.

#### **6) Validation Géolocalisation et Numérotation des rues**

Monsieur le maire présente l'ensemble du dossier avec tous les noms de rue et la numérotation des habitations ;

**22/ 2016 – Objet : CREATION DE VOIRIE avec numérotation**

*Considérant :*

*L'intérêt général que présentent la dénomination des voies et la numérotation des habitations,*

*Que ces dénominations relèvent de la seule compétence du conseil municipal,*

*L'exposé du travail effectué par la commission en charge de ce dossier,*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **Adopte** la dénomination des voies comme indiquée ci-après,
- **Charge** Monsieur le Maire de la mise en place de l'affichage des dénominations,
- **Charge** Monsieur Le Maire de la mise en place de la numérotation linéaire.

Voix pour : 9

Voix contre : 1

Abstention : 0

<b>Dénomination</b>	<b>Numéros</b>
- <b>Allée du souvenir français</b>	- <b>40, 63, 66</b>
- <b>Allée Porte vitré</b>	- <b>26</b>
- <b>Chemin de guignes</b>	- <b>67</b>
- <b>Chemin de la Beurrade</b>	- <b>5, 10</b>

- <i>Chemin de la combe du tic</i>	- 27, 91, 131
- <i>Chemin de la talousette</i>	- 170
- <i>Chemin de lacafourque</i>	- 61, 71
- <i>Chemin de Saulinière</i>	- 41
- <i>Chemin de Tentailou</i>	- 65, 97, 171, 219
- <i>Chemin des cigales</i>	- 157
- <i>Chemin des tuileries</i>	- 291
- <i>Chemin du bac</i>	-
- <i>Chemin du Cap des orts</i>	- 85
- <i>Chemin du Cot</i>	- 18, 245, 256, 320, 398, 611
- <i>Chemin du Coustalou</i>	- 15, 91, 158, 277, 282
- <i>Chemin du Mauzac</i>	- 11, 51
- <i>Chemin du Pargou</i>	-
- <i>Chemin du Tannat</i>	- 68, 74
- <i>Chemin les planètes</i>	- 4, 66
- <i>Impasse du Pech Saint Martin</i>	- 176
- <i>Lotissement Les Vignes</i>	- 6, 10, 13, 21, 22, 28
- <i>Place camp de l'Eglise</i>	- 21
- <i>Place Henri Mercadier</i>	- 34
- <i>Route de Caunézil</i>	- 95, 200, 223, 259, 282, 310, 370, 454, 610, 624, 634, 643, 654, 720
- <i>Route de Cels</i>	- 19, 77, 146, 151, 179, 205, 221, 243, 252, 332, 405, 420, 426, 440, 455, 457, 470, 497, 506, 527, 564, 591, 664, 724, 827
- <i>Route de Labrunie</i>	- 45, 68, 111, 500, 548, 662.
- <i>Route de Massabie</i>	- 215, 245, 264, 311, 337, 438, 462, 476, 493, 508, 532, 707, 812, 915, 975, 1145, 1156, 1184, 1187, 1218, 1246, 1288
- <i>Route des Combes</i>	- 608, 646, 686, 693, 696, 715, 860, 880, 904, 916, 975, 1022, 1070, 1149, 1189
- <i>Route des Landes</i>	- 152, 1330, 1336, 1490, 1555, 1560
- <i>Route des Vergnes</i>	- 76, 141, 171, 232, 239, 281, 515, 1159, 1214, 1328
- <i>Route du malbec</i>	- 226, 325, 359, 389, 417, 443, 527, 565, 1642, 1650, 1654, 1688, 1838, 1843, 1930, 2090, 2419, 2423
- <i>Route du mas de penne</i>	- 97, 287, 313, 350
- <i>Route du port de l'angle</i>	- 67, 174, 22, 344, 368, 398, 418, 559, 620, 713, 750, 791, 804, 814, 852, 939, 1050, 1059, 1070, 1108, 1115, 1120, 1427, 1457, 1467, 1493, 1533
- <i>Rue de la Barrade</i>	- 56, 85, 102, 227, 314
- <i>Rue de la forge</i>	- 27, 71, 75, 83, 88, 116, 146, 150, 157, 166, 191, 214, 214, 417, 430
- <i>Rue de la gare</i>	- 24, 41
- <i>Rue de l'Eglise</i>	- 75, 129, 153, 172, 177, 199, 215
- <i>Rue de Régagnac</i>	- 160, 170, 226, 234, 259, 280, 290, 303
- <i>Rue des Condamines</i>	- 15, 86, 104, 133, 156, 206, 207, 266, 279, 306, 603, 609, 611
- <i>Rue du Lac</i>	- 46, 91, 111
- <i>Rue Marius Brunet</i>	-

Concernant les plaques et panneaux de rues, nous avons en main les devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD Cahors et reçu ce matin même un deuxième devis de l'entreprise COMAT&VALCO.

Les documents fournis par les 2 entreprises forment un ensemble précis, détaillé mais complexe

qui appellent un examen complémentaire de la part des élus chargés de ce dossier sous forme d'un tableau comparatif. Il serait en outre intéressant de solliciter une autre entreprise : Signalisation LACROIX.

Dans l'immédiat le conseil municipal s'accorde sur le choix des couleurs des plaques à savoir sur un fond crème et une écriture couleur lit de vin (Bordeaux) et l'envoi à tous les habitants d'un courrier les informant des numéros et noms de leur rue.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **ECOLE :**

Monsieur le maire informe le conseil que les 13 élèves inscrits ont fait leur rentrée scolaire avec leur nouveau maître Nicolas FAURE.

### **BUREAUTIQUE ET SITE INTERNET :**

Mme RODRIGUEZ LOPEZ Sylvie est en possession du nouvel ordinateur, celui existant occupe le bureau de Monsieur le maire et est à disposition des agents techniques et des élus.

Le site est en cours de finalisation et une formation aura lieu le mardi 20 septembre à la mairie, Mmes GASTAL Gwladys et FLOYRAC Simone y participeront.

### **POTEAU INCENDIE :**

Il s'agit de celui situé entre le carrefour et la maison de la famille MARES. Philippe BOMPA précise que le volume requis doit être au minimum égal à 30 m<sup>3</sup> alors que la borne n'en fournirait que 15 m<sup>3</sup>. Il est indispensable de respecter la norme et de faire des travaux.

Quelles réponses apporter à ce problème ?

- Canalisations souterraines,
- Utilisation d'une piscine proche,
- Bâches (citerne souple) à l'instar de ce qui a été adopté par la commune de Douelle pour un montant de 15 000 €
- Puit, ...

Philippe BOMPA est chargé d'étudier la meilleure formule pour le prochain conseil.

### **QUERCY ENERGIES :**

Monsieur Le Maire présente le projet d'amélioration thermique des bâtiments : Mairie, Ecole et Salle des fêtes ; Plusieurs pistes sont proposées par Quercy Energies qui préconise le choix du schéma n°11. Il s'agit de l'installation d'une chaudière à bois avec granules pour un coût global de 109 215.00 € (avec isolation de la mairie et de la salle des fêtes, celle de l'école étant réalisée).

L'emplacement de la chaufferie est à déterminer : conserver celui de l'école ou bien le créer à la salle des fêtes qui entraînerait un coût de 20 000 € supplémentaire.

Au total il resterait à charge de la commune (déduction faite des subventions et des aides) une somme entre 45 et 50 000 €. Monsieur le maire précise que le système de production de froid l'été est extrêmement onéreux.

Les membres du conseil s'interrogent sur le rendement qui peut être amélioré par le positionnement de la chaufferie au centre de l'installation et de la mise en réseau de la salle des fêtes et de la mairie seulement qui pourrait réduire les coûts.

La proposition n° 11 est donc retenue, les variantes énoncées ci-dessus sont à étudier avec Quercy Energies.

### **Fréquentation de l'espace Joby :**

Deux courriers ont été adressés à la mairie. Ils font état de la difficulté de cohabiter avec un groupe de gens du voyage cet été.

La question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine commission sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.45

Marc GASTAL,

Yves LAFON,

Simone FLOYRAC,

Laurent REY,

Gwladys GASTAL,

Stéphanie CAVALIE,

Eliane LAMBERT,

Gaston GOUAUX,

Philippe BOMPA,

Véronique COUDERC,  
(absente)

Jean Michel SWARTVAGHER